



J'ai déposé des chèques à ma banque qui les a perdu

Par **sunnyly**, le **12/06/2008** à **14:25**

Bonjour, rnrnIl y a 3 semaines, j'ai déposé 2 enveloppes dans la boîte à lettres de mon agence Caisse d'Epargne (boîte spéciale pour les chèques). rnrnDans chaque enveloppe, plusieurs chèques qui devaient être crédités sur mon compte. rnrnLe lendemain, les chèques contenus dans la 1ère enveloppe (pour un montant total d'environ 600 euros) m'étaient crédités. rnrnMais pas la seconde enveloppe qui contenait pour 84 € euros de chèques. rnrnAu bout d'une semaine, toujours rien. rnrnJe contacte l'agence qui dit ne pas avoir de trace de ces chèques. rnrnDepuis, ils font des recherches mais n'ont rien retrouvé. rnrnIls ne veulent pas endosser la responsabilité de cette perte, ne veulent pas me dédommager. Pour eux, il faut que j'accepte que c'est perdu et qu'on n'y peut rien ! rnrnIls m'ont juste dit qu'il fallait que je retrouve les personnes qui m'ont fait ces chèques et que je leur demande de m'en faire d'autres. rnrnOr ces personnes sont des clients, je ne les connais pas et je n'ai aucun moyen de les retrouver. rnrnPuisque j'ai déposé ces chèques directement dans la boîte de la banque, c'est bien eux qui sont responsables de la perte ! rnrnQuel recours ai-je ? rnrnA qui m'adresser puisque le directeur ne veut rien entendre ? rnrnPuis-je saisir un médiateur ? Si oui, où m'adresser ? rnrnExiste-t-il un texte de loi qui pourrait me venir en aide ? rnrnMerci d'avance de vos réponses. rnrnJ'ai vraiment besoin de votre aide car une telle injustice me rend malade.

Par **palmer**, le **12/06/2008** à **21:57**

""Or ces personnes sont des clients, je ne les connais pas et je n'ai aucun moyen de les retrouver."" rnrnsur les chèques ya bien le nom et l'adresse ????

Par **sunnyly**, le **12/06/2008 à 22:03**

Bonsoir,rnrnOui, bien sur, mais étant donné que j'ai déposé ces chèques à la banque, je n'ai plus ces coordonnées !rnrnEt la banque n'ayant aucune trace de ces chèques, pas moyens de retrouver leurs propriétaires.

Par **palmer**, le **12/06/2008 à 22:18**

Evidement suis je bête, ça me fait penser que moi aussi j'envoie mes cheques par la poste quand c'est des petites sommes, pour les grosses sommes je vais les apporter au guichet et fait signer le récépissé. Pour 84 € votre banque pourrait admettre votre bonne-foie et vous rembourser. rnrnEn ce qui me concerne, la banque ne me remboursera jamais car je ne suis plus en bon terme avec eux après que je les ai traités d'escrocs.rnrnBBrrnrnPS: que signifie votre pseudo SUNNYLY ?

Par **sunnyly**, le **12/06/2008 à 22:39**

Re !rnrnJe suis à 2 doigts de les traiter aussi de tous les noms !rnrnCa fait des années que je mets mes chèques directement dans leur boîte à chèques et je n'ai jamais eu de problèmes de ce genre.rnrnNaivement je pensais que puisqu'ils les avaient perdu, ils allaient me rembourser automatiquement ! Mais non !rnrnJe dois encore rencontrer le directeur de l'agence et si ça ne donne rien, je porterai plainte contre eux.rnrnUne fois dans ma vie, j'ai été à découvert de pas grand chose. En 3 jours, ils ne se sont pas gêné pour me prendre pour 150 euros d'agios ! Et là, ça fait 3 semaines qu'ils ont perdu mes chèques et ils ne font rien pour me dédommager. J'aimerais bien leur faire payer des agios du même taux !!rnrnCa devient difficile de rester zen.....rnrnQuant à mon pseudo, c'est le nom de mon chat. C'est un dérivé du "soleil" anglais...rnrnBonne nuit !

Par **misshornet**, le **15/08/2008 à 19:59**

Bonjour, il m arrive la même chose que toi j ai déposé un chèque de 500 € au guichet de ma poste, j ai la remise de chèque tamponnée par leur soin. ils ont perdu mon chèque et ça fait un mois que je me bat pour qu ils me reboursent cette somme. Pour info je n ai aucun moyen de retrouver les coordonnées de l'émetteur. Qu'en est il pour toi as tu été remboursé? Que dois-faire?rnrnMerci pour ta réponse.

Par **dudupj**, le **14/12/2008 à 10:42**

Bonjour tout le monde,rnrnJe up un peu le sujet, étant donnée qu'une histoire similaire vient de commencer pour moi.rnrnLe 28/11/2008 je pose 5 chèques sur mon livret A pour un montant de

1360 euro, dont un chèque de mon compte courant au livret A.rnLe 4/12/2008 je fait un chèque de mon compte courant à un tiers (débité 8 jours après)rnle 5/12/2008 je repose un chèque de 60 euro sur mon livret A qui après 15 jours apparait.rnMais toujours pas les 1360 euro qui sont plus ancien, les chèques ne sont n'y débité n'y crédité.rnJ'ai les reçu de la pose des chèques (une chance que je ne les ai pas tout bêtement envoyer mais déposé au guichet)rnPour l'instant la réponse de la banque c'est : "on vous rappel"rnAprès plusieurs lecture sur plusieurs forum, ça va être dur de régularisé.rnLes frais sur les oppositions seront à la charge des émetteurs pour le remboursement de ceux-ci vu que les 5 chèques sont de 5 banques différentes.rnrnDonc dans l'attente de réponse de leur part, je vous tiendrais au courant.rnrnBon week end tout le mondernrnModif 1 : le 15/12/08 coup de téléphone de la poste : Nous avons commencé les recherche. Ils m'avouent que l'erreur vient d'eux (je n'en douté pas...).rnModif 2 : Le 16/12/08 J'ai bien mon chèque qui a était débité de mon compte, donc ils ont retrouver au moins 1 chèque. Mais pas de coup de fil pour me dire que c'est réglé, ou partiellement... Faut que je vois moi même pour ça avec les gens qui m'ont fait les chèques, ou alors les appelé pour savoir.rnModif 3 : Le 22/12/08 j'ai eu confirmation sur mon compte de la présence des chèque, mais toujours pas de coup de fil des services pour me dire ou ça en est, et c'est souvent ça qu'on leur reproche, pas d'information...

Par **gotha**, le **14/10/2009** à **22:00**

J'ai trouvé votre enchevêtrement de mails (un peu ancien à ce que je vois) mais j'ai exactement ce problème... et je me demande comment le solutionner... Il s'agit de la Banque Postale qui a perdu les 5 chèques remis ensemble dans une enveloppe, quand j'ai appelé pour demander où sont-ils, la dame m'a dit que pas de trace et que de toute façon depuis qu'ils ont mis en place le système de urnes ça marche très mal, et si je n'ai pas les numeros de chèques, ça va être difficile. C'est vrai, je n'ai pas eu l'idée de photocopier les chèques avant de les laisser à la Poste... mais dur pour moi? A cause de leur faute? Ca alors! J'ai laissé les chèques dans l'urne de la Poste sous leur responsabilité. Cet après-midi, j'ai par ailleurs envoyé une lettre de réclamation. J'espère que ça se retrouvera ou qu'ils me rembourseront. Si vous pouvez me dire comment est finie votre histoire et que puis-je encore faire... je vous remercie d'avance.

Par **mimi777**, le **16/10/2009** à **08:09**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement dans la même situation. Ce qui m'inquiète c'est que moi aussi c'est la Banque Postale... rnLe 8/10/2009 je dépose **un chèque de banque** de 10.000 € sur mon compte que je remet en mains propre au sous directeur, qui me remplit ma remise de chèque. Nous sommes le 16/10/2009 le chèque n'est toujours pas sur mon compte !!!! J'ai téléphoné une première au centre financier de Dijon qui m'a dit qu'il n'avait aucune trace de mon chèque et m'on demandé de leur faxer la remise de chèque, ce que j'ai fais. Le lendemain (hier) afin de m'assurer qu'il ait tout et pour prendre des nouvelles je rappelle. Là on me dit qu'ils n'ont absolument pas reçu mon fax !!!!! Je commence à voir rouge, je lui communique donc le numéro que la première personne m'a donné et là on me répond que c'est plus ce numéro là, qu'il faut que je recommence.... Je suis très en colère mais je recommence en modifiant mon courrier d'accompagnement et en notant bien le déroulement (fax déjà envoyé)rnJe sais pas comment faire si j'ai un recours ou autre, je pense aujourd'hui que je vais me rendre au bureau de la Banque Postale pour qu'il téléphone, au moins c'est

eux qui paieront la communication.rnSi vous avez des conseils que je veux bien.

Par **JAL**, le **20/11/2009 à 22:24**

OUI, L'ARTICLE 1927 DU CODE CIVIL.

Par **Freddodu18**, le **14/12/2012 à 00:23**

Bonsoir, je suis aussi dans le même problème que vous. J'ai déposé 2 chèques d'une valeur totale de 500€ (non négligeable tout de même) de mon compte a un autre de mes comptes. Ors, je n'avais pas encore la somme sur le compte et donc, la Caisse d'Epargne (et oui encore eux) on rejeté les chèques, et prétendent mes les avoir envoyés. Entre temps, ils ont contacté une agence de recouvrement de créances qui me réclame pratiquement 700€. Depuis, j'ai crédité mon compte seulement tant que je n'aurais pas les chèques, je ne peux recouvrer ma créance et je me retrouve donc dans une impasse. je me demande a quoi j'ai droit dans ce cas la. J'ai un bordereau d'opération attestant mon dépôt.**merci**

Par **amajuris**, le **14/12/2012 à 13:00**

bjr, rncette façon de remettre un chèque de cette façon est critiquable car vous n'avez aucune de la remise et en plus vous signez la remise de chèques en dégageant de toutes responsabilités la banque.rncdt

Par **coco24**, le **23/01/2013 à 23:01**

C'est la banque qui, en raison de la modernisation, procède par dépôt automatique dans une boîte de dépôt de chèques, sans l'établissement de justificatifs probants.rnLa banque ne veut plus prendre les dépôts de chèque au guichet mais ils restent responsables des "choses" confiées à leurs bons soins

Par **Fredvmax**, le **28/01/2013 à 11:27**

Bonjour, a mon tour de connaitre ce genre de mésaventure.rnrnJ'ai déposé pour 950 de chèques à la Caisse Epargne le 27 décembre 2012. Le 2 janvier, les émetteurs de chèques ont été débités. Mon compte n'est toujours pas crédité, l'argent traine quelque part et la caisse d'épargne s'évertue à trainer. que puis-je faire ? plainte pour vol ou usurpation car les chèques sont bien débités, ils ont l'argent quelque part mais pas sur mon compte. je leur ai donné tous les numéros de chèques, banques, montant,... mais rien.

Par **paula 1983**, le **11/07/2013 à 17:12**

bonjour le 4 de juillet j depousé un cheque de 970 euros aujour hu ces lo 11 e rien j les apelle lo centre fnancier e rien fon de recherches an + un ma accroché o telephone jete au comisariat eux peux rien faire ces pas normal j'demand mon argent cest tout esse que klk peux m 'hede merci

Par **Marion3**, le **11/07/2013 à 17:45**

Bonjour paula 1983,rrnrnMerci de bien vouloir écrire votre message dans un français correct afin qu'il devienne compréhensible.rnrnCordialement

Par **Thau**, le **23/07/2014 à 22:17**

Bonjour,rrnrnJe suis désolé de remonter un sujet d'un an, toutefois j'estime que cela peut être utile pour d'autres personnes dans mon cas.rnrnTout d'abord je tien à préciser que si un automate pouvant me fournir un reçu est disponible je préfère de loin cette solution à déposer mon chèque dans une boîte au lettre de l'agence.rnrnJe suis client du CMB mais actuellement dans une autre ville, du coup je suis passé par le CMNE, faisant partie du même groupe (Crédit Mutuel), pour déposer mes chèques au nombre de 3 d'une valeur totale de ~1300€ au moyen d'une boîte de dépôt de chèques. Je précise que lors de cette opération, j'ai rempli et join un bordereau à mes trois chèques que j'a mis dans une enveloppe et qu'il faut passer la partie magnétique de sa carte bancaire dans le lecteur et que selon les conseils données, il fallait répéter l'opération afin de vérifier que les chèques soit bien passé, ce que bien entendu j'ai exécuté.rnrnJe précise aussi que j'ai déjà fait cette opération avec succès dans la même agence de la même manière, excepté les problèmes rencontrés.rnrnLorsque je me suis rendu compte que les chèques ne m'était toujours pas crédités, j'ai immédiatement pris contact avec mon conseiller, l'agence où j'ai effectué les dépôts et les trois personnes m'ayant fait les chèques.rnrnDe fil en aiguille il s'avère que :rn1) L'agence aurait envoyé les chèques à une agence basé sur Paris au lieu de les envoyer à mon agence.rn2) Qu'ils n'aurait aucune du contenu des chèques.rn3) Qu'ils aurait contacté l'agence sur Paris afin de savoir s'ils ont reçu des chèques, sans succèsrn4) Qu'ils demande à ce que les 3 éditeurs des chèques fassent opposition avec aucune attestation de leur part comme quoi ils aurait perdu les chèques afin que cela soit remboursé par l'établissement fautif.rn5) Un des éditeurs des chèques ne souhaite pas faire opposition pour plusieurs raisons, notamment qu'il n'a aucune garantiernrnJe veut essayer de rencontrer le responsable de l'agence afin de regler cette situation, sachant que je ne suis pas en decouvert mais que d'autres personnes dependent de cette situation.

Par **marie64**, le **05/08/2015 à 20:19**

bonjour, rnle 31 juillet 2015 dépôt d'un chèque de 5176€ directement enregistré dans la machine de la poste avec un scan du chèque sur le bordereau de remise. le chèque est perdu

ni cannes ni Marseille ne sait où il est rnque puis-je faire ? puis-je obliger la poste à me donner mon argent ? rnmerci d'avance

Par **moisse**, le **06/08/2015** à **09:03**

Bonjour,rnDans un premier temps contactez l'émetteur du chèque dont vous êtes bénéficiaire et évoquez la possibilité d'établir une lettre de désistement e, son opposition au chèque perdu et de vous en adresser un en remplacement.rnS'il accepte, vous n'aurez pas à galérer des années contre la banque en question.rnS'il refuse vous pourrez le mettre en demeure de justifier le paiement conformément au code civil article 1315